

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE : 30 JUIN 2024

**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

Pour être admissible au programme, vous devez :

- Être résident(e) du Nouveau-Brunswick au moment de soumettre la demande;
- Pour 2022 ou 2023 :
  - i. Avoir soumis une déclaration de revenu au Nouveau-Brunswick,
  - ii. Avoir eu un revenu familial net inférieur ou égal à 70 000 \$ pour l'année d'imposition en question,
  - iii. Avoir eu un revenu de travail familial égal ou supérieur à 3 000 \$ pour l'année d'imposition en question;
- Être âgé(e) d'au moins 19 ans au 31 décembre 2023.

**RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR (EN LETTRES MOULÉES)**

Nom :	Prénom :	Second prénom :
Adresse postale : (Numéro de C.P., numéro de rue, nom de rue, numéro d'appartement, ville, province, code postal)		
Téléphone de jour :	Courriel :	
Date de naissance : (aaaa-mm-jj)	Numéro d'assurance sociale : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
Êtes-vous actuellement résident(e) du Nouveau-Brunswick? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
État matrimonial : <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Conjoint(e) de fait <input type="checkbox"/> Veuf/veuve <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Célibataire		
Si vous avez coché la case Marié(e) ou Conjoint(e) de fait, veuillez indiquer ci-dessous les renseignements relatifs à votre conjoint(e).		
Nom de famille du/de la conjoint(e) :		Prénom de votre conjoint(e) :
Date de naissance du/de la votre conjoint(e) : (aaaa-mm-jj)	Numéro d'assurance sociale de votre conjoint(e) : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	

**REVENU DE TRAVAIL**

Pour recevoir cette prestation, votre revenu de travail familial doit être égal ou supérieur à 3 000 \$. Le revenu de travail est une combinaison des totaux indiqués dans les cases ci-dessous. **Veuillez indiquer les montants suivants qui figurent dans votre relevé de preuve de revenu de l'ARC et dans le formulaire T90, si vous choisissez d'inclure le revenu de travail exonéré d'impôt en vertu de la Loi sur les Indiens.**

**Revenu de travail du demandeur**

Relevé de preuve de revenu :

- Ligne 10100 – revenu d'emploi : \_\_\_\_\_ \$
- Ligne 10105 – revenu exonéré d'impôt versé aux volontaires des services d'urgence : \_\_\_\_\_ \$
- Ligne 10400 – autres revenus d'emploi : \_\_\_\_\_ \$
- Ligne 13010 – montant imposable des bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien, et des subventions reçues par des artistes pour un projet : \_\_\_\_\_ \$
- Ligne 13500-14300 – Total des revenus d'un travail indépendant des lignes 13500, 13700, 13900, 14100, 14300 : \_\_\_\_\_ \$

Formulaire T90 (le cas échéant) :

- Ligne 10000 – total du revenu d'emploi exonéré : \_\_\_\_\_ \$

Revenu de travail total du demandeur : \_\_\_\_\_ \$

REVENU DE TRAVAIL FAMILIAL TOTAL : \_\_\_\_\_ \$

**Revenu de travail du/de la conjoint(e) (le cas échéant)**

Relevé de preuve de revenu :

- Ligne 10100 – revenu d'emploi : \_\_\_\_\_ \$
- Ligne 10105 – revenu exonéré d'impôt versé aux volontaires des services d'urgence : \_\_\_\_\_ \$
- Ligne 10400 – autres revenus d'emploi : \_\_\_\_\_ \$
- Ligne 13010 – montant imposable des bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien, et des subventions reçues par des artistes pour un projet : \_\_\_\_\_ \$
- Ligne 13500-14300 – Total des revenus d'un travail indépendant des lignes 13500, 13700, 13900, 14100, 14300 : \_\_\_\_\_ \$

Formulaire T90 (le cas échéant) :

- Ligne 10000 – total du revenu d'emploi exonéré : \_\_\_\_\_ \$

Revenu de travail total du/de la conjoint(e) : \_\_\_\_\_ \$

**REVENU NET**

Le revenu familial net doit être égal ou inférieur à 70 000 \$ pour avoir droit à cette prestation. **Veuillez indiquer le montant suivant provenant de votre relevé de preuve de revenu de l'ARC et de votre formulaire T90 (le cas échéant) de 2022 ou 2023 :**

**Revenu net du demandeur**

Relevé de preuve de revenu : \_\_\_\_\_ \$ Ligne 23600

**Revenu exonéré net du demandeur**

Formulaire T90 (le cas échéant) : \_\_\_\_\_ \$ Ligne 10026

Revenu net total du demandeur : \_\_\_\_\_ \$

REVENU FAMILIAL NET TOTAL : \_\_\_\_\_ \$ (demandeur + conjoint[e])

**Revenu net du/de la conjoint(e) (le cas échéant)**

Relevé de preuve de revenu : \_\_\_\_\_ \$ Ligne 23600

**Revenu exonéré net du/de la conjoint(e)**

Formulaire T90 (le cas échéant) : \_\_\_\_\_ \$ Ligne 10026

Revenu net total du/de la conjoint(e) : \_\_\_\_\_ \$

**ATTESTATION**

- Je comprends que cette prestation est réservée aux résidents actuels du Nouveau-Brunswick.
- Je comprends que je dois fournir une preuve d'admissibilité en soumettant une copie de mes relevés de preuve de revenu et de mes formulaires T90 (le cas échéant) de l'Agence du revenu du Canada pour 2022 OU 2023.
- Je comprends que pour l'année d'imposition 2022 ou 2023, je dois avoir un revenu de travail familial minimal de 3 000 \$ et un revenu familial net maximal de 70 000 \$.
- Je comprends qu'une seule prestation est accordée par famille.

**PREUVE D'ADMISSIBILITÉ**

**Documents à l'appui :** Seuls le relevé de preuve de revenu de l'ARC et le formulaire T90 (le cas échéant) seront acceptés comme preuve de revenu de travail et de revenu net pour l'approbation de cette prestation. Toute autre pièce justificative ne sera pas prise en compte et votre demande sera rejetée.

**Documents en pièces jointes :**

- Preuve de revenu de l'ARC
- Relevé de preuve de revenu de l'ARC du/de la conjoint(e) (le cas échéant)
- Formulaire T90 (le cas échéant)
- Formulaire T90 du/de la conjoint(e) (le cas échéant)

**CONSENTEMENT DU DEMANDEUR**

Les renseignements personnels figurant sur ce formulaire sont recueillis en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée. Les renseignements recueillis seront utilisés dans le but de déterminer et de vérifier l'admissibilité au Programme de prestation pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick et pour l'administration nécessaire du programme.

En signant ce formulaire, vous consentez par la présente à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements aux fins décrites ci-dessus. Les informations recueillies peuvent être divulguées à d'autres institutions gouvernementales si nécessaire et dans la mesure autorisée par la loi.

Je déclare par la présente que les renseignements fournis ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts. Je reconnais que le fait de fournir des déclarations fausses ou trompeuses peut entraîner des conséquences. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick se réserve le droit d'effectuer des vérifications sur les demandes.

Signature du demandeur \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_